

# COMMUNE DE NÉVIAN

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Magali VERGNES, Maire.

Étaient présents : ANTON Cyril, BANO Francine, BASTÉLICA Jean-Pierre, DOLS Magali, GENE Jean-Marc, GUILLON Marie-Jeanne, LAZÈS Paul, POULAIN Paul, SENTOST Gilles et VERGNES Magali.

Absent excusé : BAZY Aurore (pouvoir à BANO Francine), GARCIA Luc (pouvoir à DOLS Magali) et OLIVE Geneviève (pouvoir à GUILLON Marie-Jeanne).

Madame Magali DOLS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 12 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

### I – Approbation du compte de gestion 2018

(Délibération du 9 avril 2019 n°3)

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### II – Approbation du compte administratif 2018

(Délibération du 9 avril 2019 n°4)

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	12
Présents :	9	Contre :	0
Suffrages exprimés :	12	Abstentions :	0

Considérant que Monsieur Paul LAZES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Magali VERGNES, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence lors de l'adoption du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le compte de gestion pour l'exercice 2018,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2018	Section de Fonctionnement	913 657,49 €	1 118 445,52 €
	Section d'Investissement	341 482,00 €	130 518,03 €
Reports de l'exercice 2017	Report en Fonctionnement		267 919,21 €
	Report en Investissement		215 005,96 €
TOTAL (réalisations et reports)		1 255 139,49 €	1 731 888,72 €

Résultats de clôture	Section de Fonctionnement		472 707,24 €
	Section d'Investissement		4 041,99 €
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de Fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'Investissement	609 613,59 €	293 724,79 €
	TOTAL à reporter	609 613,59 €	293 724,79 €
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement		472 707,24 €
	Section d'Investissement		- 311 846,81 €
	Ensemble		160 860,43 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **III – Affectation des résultats 2018**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°5)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le compte de gestion 2018,

**Vu** la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le compte administratif 2018,

**Vu** les résultats de l'exercice 2018, qui se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

A	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	204 788,03 €
B	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2018	267 919,21 €
C	RESULTAT DE CLOTURE = (A + B)	472 707,24 €

#### Section d'Investissement

D	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	- 210 963,97 €
E	RESULTAT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2018	215 005,96 €
F	RESULTAT DE CLOTURE = (D + E)	4 041,99 €
G	RECETTES EN RESTES A REALISER	293 724,79 €
H	DEPENSES EN RESTES A REALISER	609 613,59 €
I	RESULTAT EN RESTES A REALISER = (G - H)	- 315 888,80 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter, sur le budget primitif 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

J	Excédents de fonctionnement capitalisés	311 846,81 €
K	Reprise sur le 002 (recettes) de l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2018 = (C - J)	160 860,43 €
L	Reprise sur le 001 (recettes) de l'excédent de d'investissement du budget 2018 = F	4 041,99 €

#### **IV – Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2019**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°6)**

Nombre de Conseillers		Vote	
<b>En exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Présents :</b>	<b>10</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de budget primitif 2019,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'établir la répartition des subventions 2019 aux associations comme suit :

NOM DU BENEFICIAIRE	Montants subventions	
	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle
ACCA	750,00 €	
Agility	1 650,00 €	
Belote	300,00 €	
Volley	500,00 €	
CFA	75,00 €	
Chambre des Métiers	252,00 €	
Chœur de Névia	450,00 €	
Couture	300,00 €	
Coopérative scolaire	1 500,00 €	
Dal Mouli Al Roc d'Agel	300,00 €	
Don du sang	300,00 €	
Judo	1 000,00 €	
Peinture	300,00 €	
Patchwork	300,00 €	
Dynamics	9 000,00 €	
Boxe	300,00 €	
Tennis de table	1 000,00 €	
Omnisport	500,00 €	
Farandole	400,00 €	
Pétanque	300,00 €	
Ecole de rugby	1 000,00 €	250,00 €
Psychélo	400,00 €	
Tennis	1 000,00 €	
UNCA	4 500,00 €	300,00 €
Comité Canton Ginestas lutte contre le cancer	150,00 €	
<b>TOTAL 1</b>	<b>26 527,00 €</b>	<b>550,00 €</b>
<b>TOTAL 2</b>		<b>27 077,00 €</b>

## **V – Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2019**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°7)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de budget primitif 2019,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention d'équilibre à verser au CCAS pour l'exercice 2019, d'un montant de 4 000,00 €.

## **VI – Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2019**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°8)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Vu** le projet de budget primitif 2019 de la commune,

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 15.26 %
- Foncier bâti = 26.98 %
- Foncier non bâti = 78.35 %

**FIXE** à **456 353 €** le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2019.

**CHARGE** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **VII – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2019**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°9)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M14 modifiée,

**Vu** le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le compte de gestion 2018,

**Vu** la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le compte administratif 2018,

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2019 décidant de l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
chapitre			chapitre		
022	Dépenses imprévues	20 700,00 €	002	Résultat reporté	160 860,43 €
011	Charges à caractère général	300 443,34 €	70	Produit des services	71 000,00 €
012	Charges de personnel	412 196,00 €	73	Impôts et taxes	688 535,00 €
65	Autres charges	144 334,72 €	74	Dotations	261 000,68 €
66	Charges financières	45 482,87 €	75	Produits de gestion courante	24 932,64 €
67	Charges exceptionnelles	2 055,00 €	013	Atténuation de charges	1 000,00 €
023	Virement à la section Inv	309 592,82 €	77	Produits exceptionnels	2 476,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	25 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 234 804,75 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 234 804,75 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses			Recettes		
chapitre			chapitre		
001	Résultat déficit reporté		001	Résultat reporté	4 041,99 €
020	Dépenses imprévues	14 000,00 €	021	Virement de la section Fct	309 592,82 €
16	Emprunts 'rembours capital'	302 524,70 €	10	Dotations, fonds, réserves	42 707,08 €
20	Immobilisations incorporelles	133 205,40 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	311 846,81 €
21	Immobilisations corporelles	135 013,89 €	13	Subventions reçues	650 472,79 €
23	Immobilisations en cours	828 917,50 €	16	Emprunt à contracter	120 000,00 €
040	Travaux en régie	25 000,00 €			
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 488 661,49 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 488 661,49 €</b>

**VIII – Convention LA TEMPORA 2019****(Délibération du 9 avril 2019 n°10)**

Nombre de Conseillers		Vote	
<b>En exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Présents :</b>	<b>10</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

Madame le Maire expose :

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, par délibération n° B-26/2011 a impulsé le festival itinérant LA TEMPORA. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de développement culturel du territoire autour de la diffusion de spectacle vivant en associant les communes volontaires.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention qui définit les modalités d'organisation et les engagements de chaque partie pour la réalisation d'une représentation dans le cadre du festival LA TEMPORA.

Pour l'année 2019 et pour la Commune de Néviau, le spectacle proposé est "Concert de musique du monde" par The Bongo Hop, le jeudi 1er août 2019 à 21h30 dans la cour de l'Espace Culturel.

Où l'exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le principe de mise en place d'une convention pour le spectacle "Concert de musique du monde" par The Bongo Hop, le jeudi 1er août 2019 à 21h30 dans la cour de l'Espace Culturel, telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **IX – Jardins familiaux – Règlement intérieur et redevance**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°11)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural,

Considérant que le jardin n'est plus seulement un lieu de culture mais aussi un lieu de loisirs, d'éducation, de rencontres et d'échanges, qu'il joue un rôle d'animation de la vie locale en faisant la promotion des valeurs de convivialité et de solidarité,

Considérant que le jardin permet également de retrouver la notion de cycles naturels et de rythmes des saisons dans le souci de l'environnement,

Considérant que les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles affectées à des particuliers pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins ou ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial,

Considérant que la commune a aménagé neuf jardins familiaux sur la parcelle communale cadastrée AM 8, d'une superficie de 2 510 m<sup>2</sup>,

Considérant que les neuf jardins familiaux, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>, seront attribués en priorité aux personnes domiciliés sur la commune et en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur, de fixer une redevance annuelle et d'autoriser l'autorité territoriale à signer les conventions à venir,

Vu le projet de règlement intérieur,

Où l'exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le règlement intérieur des jardins familiaux, tel qu'annexé à la présente délibération,

**FIXE** le montant de la redevance annuelle à 70 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions à venir et tout acte découlant de cette délibération.

## **X – Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public**

**(Délibération du 9 avril 2019 n°12)**

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public du cœur de ville, dossier n° 17GNLT036/TEPCV+FSIL chemin du Cros et cœur de village (tranche 2) et n° 17GNLT051/TEPCV+FSIL rénovation EP cœur de village (lié à l'effacement BT Eglise Mairie 16GNLT016).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. A noter qu'en amont, la commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 835 € HT soit 32 202 € TTC (rappel 55.90 % SYADEN – 44.10 % commune).

Le devis a été intégré dans le marché d'aménagement du cœur de ville lot 2 Réseaux secs et l'entreprise retenue est CEGELEC PERPIGNAN SAS, Siège social, Polygone Nord, 335 rue Louis Delaunay, 66000 PERPIGNAN pour la réalisation de ce projet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Où l'exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite du dossier,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN à hauteur de 15 000 €,

**DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre BASTELICA en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux.

**XI – Compte rendu des décisions municipales prises par Madame le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en vertu de la délibération n° 31-2014 du 12 juin 2014 lui délégrant certaines attributions du Conseil Municipal, elle a pris 2 décisions le 29 mars 2019 :

- décision 1 : attribution du marché d'aménagement du cœur de ville lot 1 terrassements généraux et voirie à l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, Etablissement Ouest Languedoc Roussillon, Centre de Narbonne, ZI la Coupe, 3 avenue Paul Sabatier 11100 NARBONNE, pour un montant de 328 365,39 € HT, soit 394 038,47 € TTC et

- décision 2 : attribution du marché d'aménagement du cœur de ville lot 2 réseaux secs à l'entreprise CEGELEC PERPIGNAN SAS, Siège social, Polygone Nord, 335 rue Louis Delaunay, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 53 714,10 € HT, soit 64 456,92 € TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.**

**Cyril ANTON**

**Francine BANO**

**Jean-Pierre BASTÉLICA**

**Aurore BAZY**

**Magali DOLS**

**Luc GARCIA**

**Jean-Marc GENÉ**

**Marie-Jeanne GUILLON**

**Paul LAZÈS**

**Geneviève OLIVE**

**Paul POULAIN**

**Gilles SENTOST**

**Magali VERGNES**